

DÉPARTEMENT
DE LA
Vienne - Inférieure

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de ROYÉ

ARRONDISSEMENT

CHIFFRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON

ROYÉ

Séance du 1^{er} Février 1946

OBJET :

N^o 14

16018

L'an mil neuf cent quarante six le 01^{er} du mois de Février
le Conseil municipal de ROYÉ s'est assemblé
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. G. GALONI CHARLES, Maire

en session { ordinaire
d'après convocations faites le 1^{er} Février 1946
extraordinaire

NOMBRE

de
Conseillers municipaux
pris part au vote :

13

Étaient présents : MM. G. GALONI CHARLES, Veyssière, Boube-
doreux, Basseux, Julien, Mme Barizet, Melle Mikowsky
M. Siret, Prugnaud, Boulerne, Couex, Thomas, Avignac
Chacou, Sogoli, Leulier, Hiboudeau, Priva, Bouchet
Lemecq, Chollot, Olivier, Séraudenc.

Absents : MM. Coussinet, Prot, Grosseneyer, Imon.

DATE

de l'archivage, à la porte
mairie, du compte
de la séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. G. GALONI CHARLES ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil décide de prévoir un crédit de
500.000 frs pour agrandissement du cimetière
actuel dont le principe a été voté par la précédente
Municipalité. (Délibération du 1^{er} oct 1945)

Lined area for notes or minutes.

Fait et délibéré à 3 X M
les jour, mois et an susdits.

Le vote a eu lieu au public, établir à la désignation de l'acte (Art. 51 de la loi du 18 avril 1884).

Ont signé au registre : MM. les membres présents à la séance

tionner à la suite la qui les a empêché signer (Art. 57 de la loi municipale).

N'ont pas signé : MM.

APPROUVÉ